



Communiqué

Pour diffusion immédiate

En action pour la restauration des berges de l'île Bouchard!

Saint-Sulpice, le 22 août 2022 –En 2021-22, le Comité ZIP des Seigneuries a initié une démarche de restauration des bandes riveraines sur l'île Bouchard. Ce projet fait suite à la caractérisation des berges réalisée en 2019-20. Cette démarche avait permis d'établir un constat de la dégradation de la qualité des bandes riveraines et de l'eau de cours d'eau associés et de transmettre des recommandations aux propriétaires. Cinq cents arbres et arbustes indigènes ont été plantés sur une superficie de 1650 m². Ce projet se veut initiateur d'autres efforts qui pourront contribuer au maintien de la biodiversité de l'île Bouchard par l'amélioration de la qualité de ses habitats.

L'île Bouchard fait partie des 30 écosystèmes prioritaires du Sud de Lanaudière. Cette île abrite des milieux humides d'importance, habitat d'espèces menacées et vulnérables comme le chevalier cuirré, le petit blongiot et la tortue géographique. Située dans la municipalité de St-Sulpice, cette île de l'archipel de Verchères est dédiée à plus de 70 % à l'agriculture. L'utilisation du sol est principalement destinée aux cultures de soya, de maïs et de cannabis. Ces cultures peuvent être source de contamination physico-chimique du milieu aquatique. Les bandes riveraines jouent un rôle important dans la préservation de la qualité de ces habitats en servant de filtres naturels et en limitant l'érosion. Sur l'île Bouchard, 74% des bandes riveraines sont considérées comme étant de faible qualité.

Ce travail n'a pu se faire sans la précieuse contribution du milieu. La plantation sur l'île, bien que complexe au niveau de sa logistique de transport a également été facilitée par la contribution de la ferme Bouchard Inc. et de l'entreprise de transport par barge SPIM Inc..

Ce projet a été rendu possible grâce au soutien financier 1) Du Fonds d'action Saint-Laurent (FASL), via son Programme maritime pour la biodiversité du Saint-Laurent en collaboration avec Avantage Saint-Laurent, la nouvelle vision maritime du Gouvernement du Québec.2) De l'Administration portuaire de Montréal (APM) 3) De la MRC de L'Assomption 4) Du programme Emploi-été Canada 5) Du Gouvernement du Québec par une contribution discrétionnaire des ministres de l'Environnement et de la Forêt de la Faune et des Parcs via la député de Repentigny, Lise Lavallée 6) De la ferme île Bouchard Inc..

Le **Comité ZIP des Seigneuries** est un organisme sans but lucratif dont la mission est de promouvoir et de soutenir, grâce à la concertation régionale, des actions visant la protection, la réhabilitation et la mise en valeur des ressources et des usages liés au fleuve Saint-Laurent, et ce, dans une perspective de développement durable.

*Le **Fond d'action Saint-Laurent** est un organisme de bienfaisance voué au soutien financier de projets qui favorisent la conservation des écosystèmes et de la biodiversité du fleuve Saint-Laurent et de son golfe ainsi que le maintien et la mise en valeur de ses usages. <http://fondsactionsaintlaurent.org/>*

*Le **Programme maritime pour la biodiversité du Saint-Laurent** du FASL est financé par le **Gouvernement du Québec** dans le cadre de la Stratégie maritime du Québec, et par des partenaires privés dont les **administrations portuaires de Montréal et de Québec**.*

Renseignements :

Comité ZIP des Seigneuries

Sophie Lemire, directrice générale

Tél. : 450 559-5933

Courriel : dg@zipseigneuries.com

Site Web : www.zipseigneuries.com